EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **07 novembre 2008**

AUJOURD'HUI **sept novembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Thierry ORLIAGUET**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Christine PERRET, Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE LIGNE DE TRESORERIE 2008

Dans le cadre de la délégation qui lui est accordée en matière de gestion de trésorerie, Monsieur le Maire a, après mise en concurrence, par décision en date du 15 septembre 2008, retenu l'offre de la Caisse Régionale du Crédit Agricole concernant le contrat de ligne de trésorerie d'une durée d'un an.

Vous trouverez ci-dessous la décision afférente à ce dossier.

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 04/04/2008, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 15/04/2008, donnant délégation à M. le Maire en matière de ligne de trésorerie ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20/12/2007, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 03/01/2008, décidant des montants maximums du volume d'emprunt et de la ligne de trésorerie à souscrire pour l'année 2008 ;

D E C I D E

ART. 1er- Pour faire face à ses besoins ponctuels de trésorerie, la ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Centre France un contrat de ligne de trésorerie, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 16.000.000 €
- Durée : 12 mois à compter de la signature du contrat
- Index : T4M
- Marge : 0,28 %
- Base de calcul des intérêts : nombre de jours exact rapporté à une année de 360 jours
  - Décompte mensuel des intérêts
  - Paiement trimestriel des intérêts
- Commission d'engagement de 0,0075 % du montant du contrat.

ART. 2 - Il sera rendu compte de cette décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal.

ART. 3 - M. le Directeur Général des Services de la Mairie et M. le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Votre commission des Finances et Affaires Juridiques vous demande de bien vouloir prendre acte de cette décision.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 novembre 2008

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

Alain BARDOT